



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 437

10 avril 2019

Budget du Québec 2019-2020

Pas un mot sur la pauvreté

Le ministre des Finances, Éric Girard, dit avoir concrétisé dans son premier budget les promesses faites par la Coalition avenir Québec au cours de la campagne électorale. Comme le parti de François Legault n'a pas parlé de lutte contre la pauvreté pendant les élections, ni après d'ailleurs, doit-on s'étonner que le budget 2019-2020 ne contienne à peu près rien pour les moins nantiEs?

Il suffit de faire une recherche par mot-clé parmi les centaines de pages du budget déposé le 21 mars dernier pour constater que la justice sociale et les droits humains ne sont pas à l'ordre du jour du nouveau gouvernement. En effet, à aucun endroit n'apparaissent les mots « pauvreté », « inégalités », « aide sociale » et « solidarité sociale ».

Une bonne nouvelle

Le budget contient malgré tout une bonne nouvelle pour les familles monoparentales : une importante bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge. Cette bonification fait passer le montant pouvant être exempté, par enfant, de 100 \$ à 350 \$ par mois pour les programmes d'assistance sociale; de 1200 \$ à 4200 \$ par année pour le programme d'aide financière aux études; et de 0 \$ à 4200 \$ pour les programmes d'aide juridique et d'aide au logement. Cette mesure aura un impact véritable sur la qualité de vie de milliers de familles monoparentales.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, qui luttait depuis une quinzaine d'années pour mettre fin à



Crédit image : LBouchecl, bit.ly/photoassnat.
Graphisme : Typhaine Leclerc.

cette injustice, a accueilli cette annonce comme une avancée importante. Toutefois, comme le Collectif, la Fédération souhaite toujours voir l'entièreté des pensions alimentaires ne plus être considérée comme un revenu dans les programmes gouvernementaux.

Logements sociaux

Le gouvernement ne financera aucune nouvelle unité de logement social cette année. Une première depuis la création du programme AccèsLogis en 1997. Le budget annonce pourtant un investissement de 260 millions \$ sur 7 ans pour permettre la réalisation de quelque 10 000 unités de logement. Il s'agit toutefois d'unités déjà prévues dans les budgets précédents, mais jamais construites.

Suite en page 2.



Bougeons!

Campagne de téléphones rouges

Depuis mai 2015, les personnes assistées sociales ne peuvent quitter le Québec plus de 7 jours consécutifs (ou 15 jours cumulatifs au cours d'un même mois) sans courir le risque de perdre le peu qu'elles ont. En effet, si elles s'absentent plus longtemps, le gouvernement considère qu'elles ne résident pas au Québec, ce qui a comme conséquence de les rendre inadmissibles à l'aide financière de dernier recours. Cette disposition réglementaire, la plus contraignante en son genre au Canada, est un cas de discrimination grave, basée sur la condition sociale. En limitant leur libre circulation, cette disposition isole les personnes

Suite en page 2.



TravailleurEs âgéEs

Les travailleurEs en fin de carrière pourront profiter de la bonification d'un crédit d'impôt déjà existant, dont l'âge d'admissibilité passe de 61 à 60 ans. Les travailleurEs de 60 ans et plus gagnant entre 18 129 \$ et 28 226 \$ par année n'auront pas à payer d'impôt provincial.

Il faut applaudir toute augmentation de revenu pour les personnes à faible revenu, mais il faut également rappeler qu'en s'adressant seulement aux travailleurEs, ce type de mesure laisse de côté les personnes en situation de pauvreté qui ne sont pas sur le marché du travail.

Une mauvaise nouvelle?

Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances, Éric Girard, salue le « courage » de l'ancien premier ministre Lucien Bouchard qui, dans les années 1990, a instauré la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire*. Cette loi avait donné lieu à une série de coupes sauvages dans les programmes sociaux et les services publics.

Quand le ministre dit : « Nous sommes capables de réduire notre fardeau fiscal, comme nous avons réussi collectivement à rétablir l'équilibre budgétaire et à réduire le poids de la dette », cela n'augure rien de bon ni pour les personnes en situation de pauvreté ni pour la classe moyenne. Le gouvernement ne peut pas d'un côté renoncer à une partie de ses revenus et, de l'autre, offrir la même qualité et la même quantité de services publics et de programmes sociaux. Il ne peut pas non plus en développer de nouveaux.

À l'heure où le gouvernement du Québec envisage de remettre « 5,2 milliards \$ de plus dans les poches des Québécois d'ici 5 ans », il est nécessaire de lui rappeler que cela ne doit pas se faire au détriment du filet social; de même qu'il faut prioriser l'amélioration des revenus des 800 000 QuébécoiSEs qui ne couvrent pas leurs besoins de base bien avant de penser à réduire les impôts des personnes qui ont la capacité de couvrir ces mêmes besoins plusieurs fois.

Suite de la page 1.

assistées sociales, qui ne peuvent être présentes auprès des leurs dans des moments aussi importants que la naissance, le mariage, la maladie, la fin de vie, les funérailles. Le gouvernement doit mettre fin à cette discrimination dès maintenant!

Tout au long de la semaine (du 8 au 12 avril), vous êtes invitéE à exercer de la pression sur le ministre responsable de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet. Comment? En appelant à son bureau et en lui faxant la déclaration d'appui à la campagne *Pauvre + Captif*.

Vous trouverez les coordonnées du ministre ainsi que la déclaration d'appui à l'adresse suivante :

pauvreetcaptif.com/a-propos/

40 bougies pour le FRAPRU!

Voilà déjà 40 ans que le Front d'action populaire en réaménagement urbain s'efforce de faire reconnaître le droit au logement et de faire construire des logements sociaux.

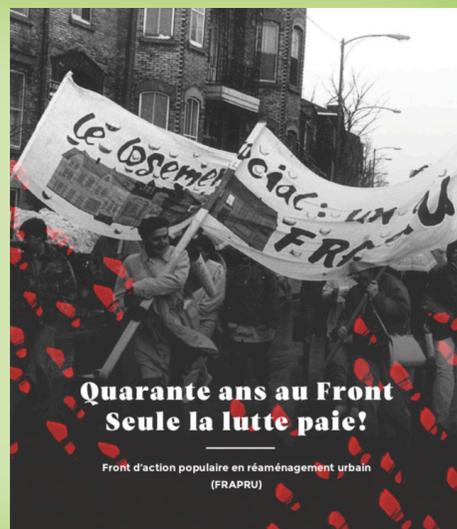
Pour souligner cet anniversaire, le FRAPRU a mis en ligne un documentaire et publié une brochure, lesquels mettent en lumière ses luttes, ses moyens d'action, ses stratégies, de

même que la détermination sans faille des personnes et des groupes qui s'y sont impliqués à un moment ou un autre de son histoire.

Pour voir le documentaire, c'est par ici : <https://tinyurl.com/DocuFRAPRU>

Et pour lire la brochure, c'est par là : <https://tinyurl.com/Brochure40e>

Bon 40e anniversaire, FRAPRU!



Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / collectif@pauvreté.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca